

N°2025-003

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de la
Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy
Canton de Sevrans

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Ville de SEVRAN

REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU LUNDI 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi dix mars à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Sevrans, légalement convoqué le 25/02/2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Stéphane BLANCHET, Maire de la Commune et Président du C.C.A.S.

Présents : Stéphane Blanchet, Danièle Roussel, Dominique Mériguet, Bachir Bessaha, Benoît Lemaître, Cherifa Bounoua, Jacques Dufour

Excusés : Naïma Hamdaoui, Ludovic Jacquart, Ivette Selemani, Martine Patron Chalubert.

Assistaient à la séance : Graziella Jaccod, Lynda Agueni, Zahia Icheboudène

OBJET : Budget Primitif 2025 – budget principal du C.C.A.S.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Sur proposition de son Président,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R. 123-20 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1, L. 2311-1 et L. 2312-1 ;

Vu la réforme opérée par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 Octobre 2021 et le Décret n°2021-1311 du 7 Octobre 2021 portant réforme des règles de publicité d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les Collectivités Territoriales et leurs groupements ;

Vu la délibération n°2023-04 de la séance du Conseil d'Administration du 8 Novembre 2023 relative à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux Collectivités Territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération n°2025 -002 de la séance du 10 mars 2025 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la Ville de Sevrans ;

Vu la délibération n°2024-09 de la séance du Conseil s'Administration du 10 décembre 2024 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Vu la délibération n°2025-012 de la séance du Conseil Municipal du 13 février 2025 relative à l'adoption d'une subvention de fonctionnement pour le C.C.A.S. de la Ville de Sevran ;

CONSIDÉRANT la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, jointe à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la maquette du Budget Primitif 2025 placée en annexe de la présente délibération ;

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Adopte par	7 voix	Unanimité
Présents ou représentés	7 voix	
Exprimés	7 voix	
Pour	7 voix	
Contre	XX voix	
Abstention	XX voix	
NPPV	XX voix	

ARTICLE 1 : D'ADOPTER la maquette du Budget Primitif 2025, équilibré en recettes et en dépenses dans les conditions suivantes :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 814 343,85	3 814 343,85
Investissement	92 893,78	92 893,78
Total budget	3 907 237,63	3 907 237,63

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président a procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, tant en investissement qu'en fonctionnement, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite fixée de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. En cas d'utilisation de cette délégation, Monsieur le Président en informera le Conseil d'Administration lors de la séance la plus proche.

Le Maire, Président du C.C.A.S. :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération sera transmise en Préfecture de Seine-Saint-Denis au titre du Contrôle de Légalité,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

M. le Président du CCAS certifie que le présent acte a été :
Reçu en Préfecture le :
Affiché le :

Le Maire, Président du CCAS
Stéphane BLANCHET



17 MARS 2025